



AVENANT N°1 A LA **CONVENTION** DE PARTENARIAT AU TITRE DU DEPLOIEMENT DU **PROGRAMME SARE** « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE ».

Entre :

D'une part

LA COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON, dont le siège se situe 128 Chemin des Vieilles Vignes – 84240 La Tour d'Aigues

Ci-après désignée par les termes « le Sud Luberon » ou « COTELUB »

Représentée par M. Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Agissant en qualité de Président de COTELUB.



Et d'autre part

L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, dont le siège se situe à Cap Luberon, 472 Traverse de Roumanille 84400 APT

Ci-après désignée par les termes « l'Agence Locale de Transition Energétique » ou « l'ALTE »

Représentée par M. Pierre CHENET

Agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association.



Et

LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, dont le siège se situe 60 place Jean Jaurès – 84 400 APT

Ci-après désignée par les termes « le Parc naturel régional du Luberon » ou « le PNRL »

Représenté par Mme. Dominique SANTONI

Agissant en qualité de Présidente du PNRL.



Ci-après désignées collectivement par « Parties ».



L'ARTICLE suivant de la convention est modifié :

ARTICLE 4 – OBJECTIFS DE LA CONVENTION

4.3 Objectifs sur programme SARE sur le Sud Luberon

Modification du prix des actes métiers par l'Etat à l'échelle nationale

Suite aux discussions ayant eu lieu à l'échelle nationale entre l'ADEME et les structures de mise en œuvre sur les territoires, le prix des actes suivants a été modifié par l'Etat :

A1/A2 : ajout d'un forfait correspondant à 0.12€ / habitant / an à l'échelle des porteurs associés (dans le cas présent, du Vaucluse).

A2 copropriété : le coût passe de 50€ à 150€

B1 : le coût passe de 16€ à 50€

B2 : le coût passe de 400€ à 600€

Le tableau suivant reprend la somme des objectifs sur les 3 ans de la convention ainsi que le détail annuel des objectifs.

Il remplace les tableaux présentés initialement dans la convention au chapitre 4.3.

			Année		2021	2022	2023	Total	2021	2022	2023	Total	2021 à 2023			
Actes métiers		Objectifs par structure de mise en œuvre		ALTE				PNRL				ALTE	PNRL			
				Objectifs annuels				Objectifs annuels								
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A1	Information de premier niveau des ménages		Nombre	173	302	365	840	19	58	58	135				
				Coût	8 €	1 384 €	2 416 €	2 920 €	6 720 €	152 €	464 €	464 €				
	A2	Conseil personnalisé aux ménages	MI	Nombre	159	260	381	800	112	158	159	429				
				Coût	50 €	7 950 €	13 000 €	19 050 €	40 000 €	5 600 €	7 900 €	7 950 €				
	A2	Conseil personnalisé aux ménages	copro	Nombre		4	4	8								
				Coût	150 €		600 €	600 €	1 200 €							
	A1/A2	Forfait à l'habitant (prise en charge CD84)														
	A4	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux	MI	Nombre	8	30	55	93	2	29	29	60				
				Coût	800 €	6 400 €	24 000 €	44 000 €	74 400 €	1 600 €	23 200 €	23 200 €				
	A4	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux	copro	Nombre		1		1								
				Coût	4 000 €		4 000 €		4 000 €							
	A4 bis	Accompagnement des ménages et suivi des travaux	MI	Nombre	1	5	3	9								
				Coût	400 €	400 €	2 000 €	1 200 €	3 600 €							
				SOUS-TOTAL	16 134 €	46 016 €	67 770 €	129 920 €	7 352 €	31 564 €	31 614 €	70 530 €	129 910 €	70 530 €		
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	B1	Information de premier niveau du petit tertiaire privé		Nombre	1	14	14	29								
				Coût	50 €	16 €	700 €	700 €	1 416 €							
	B2	Conseil personnalisé au petit tertiaire privé		Nombre	1	4	6	13	1	6	7	13				
				Coût	600 €	400 €	2 400 €	3 600 €	6 400 €	400 €	3 600 €	4 200 €				
				SOUS-TOTAL	416 €	3 100 €	4 300 €	7 816 €	400 €	3 600 €	4 200 €	8 200 €	8 000 €	8 400 €		
Dynamique de la rénovation	C1, C2, C3	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages			2 197 €	2 197 €	2 197 €	6 591 €	893 €	893 €	893 €	2 679 €				
		Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé			877 €	877 €	877 €	2 631 €	362 €	362 €	362 €	1 086 €				
		Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux			2 622 €	2 622 €	2 622 €	7 866 €	1 125 €	1 125 €	1 125 €	3 375 €				
				SOUS-TOTAL	5 696 €	5 696 €	5 696 €	17 088 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €	7 140 €	17 088 €	7 140 €		
				BUDGET INITIAL	22 246 €	54 812 €	77 766 €	154 824 €	10 132 €	37 544 €	38 194 €	85 870 €	154 998 €	86 070 €		
				Financement CEE	11 123 €	27 406 €	38 883 €	77 412 €	5 066 €	18 772 €	19 097 €	42 935 €	77 499 €	43 035 €		
				Financement CD84	1 200 €	1 200 €	1 200 €	3 600 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	3 600 €	5 000 €		
				Financement COTELUB par structure	9 923 €	26 206 €	37 683 €	77 412 €	66 €	18 772 €	19 097 €	42 935 €	77 499 €	43 035 €		
				Financement COTELUB sur 3 ans	111 747 €								111 934 €			

¹Le forfait à l'habitant représente un total de 67 137 € (soit 0.12€ par habitant et par an). Cette enveloppe a ensuite été distribuée par territoire au prorata des objectifs inscrits dans le SARE sur les actes A1 et A2. Pour COTELUB, la somme totale allouée en plus à l'ALTE est de 3898 € et pour le PNRL de 2715 € soit un total de 6613 €. Cette somme est sans incidence financière pour COTELUB car elle est prise en charge à 50% par le Conseil Départemental du Vaucluse et à 50% par des CEE.

A noter que pour l'ALTE, les actes C1, C2 et C3 seront réalisés dans le cadre de trois prestations forfaitisées : le forum rénovation & habitat (7800€), la tenue d'un stand sur un évènement local (1200€) ou l'animation d'une conférence (600€).

Le coût du forum rénovation & habitat pourra être réduit dans le cas où COTELUB prend à sa charge une partie de l'organisation (mise à disposition d'une salle plutôt qu'une location de salle par exemple).

Liste des modifications liées aux actes métiers

- Le nombre d'actes métiers A2 (conseil personnalisé aux ménages) réalisable par ménage passe de 2 à 3 actes maximum.
- Possibilité de réviser les objectifs par blocs d'actes métiers jusqu'au versement du solde annuel (bascule possible au sein des blocs A et B et entre les blocs A et B).
- Création d'un acte A2 copropriété distinct, avec un montant de rémunération s'élevant à 150 € au lieu de 50 € actuellement. Le nombre maximum d'actes A2 en copropriété passe de 2 à 4 ;
- Possibilité de reporter les objectifs de l'année 2021 sur l'année 2022 puis éventuellement 2023. Le montant total prévu pour les 3 ans étant considéré comme un maximum.
- Revalorisation des actes concernant le petit tertiaire privé (actes métiers B1 et B2), passant respectivement de 16 € à 50 € pour le B1 et de 400 € à 600 € pour le B2.

Les objectifs des blocs A et B sont définis au début de chaque année, lors du comité de suivi, en fonction des retours de terrain de l'ALTE et du PNRL.



Fait à LA TOUR D'AIGUES, le **23/01/2023**

En 3 exemplaires originaux,

Pour la Communauté Territoriale Sud Luberon

Le Président,

Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Pour l'Agence Locale de Transition Energétique

Le Président,

Monsieur Pierre CHENET

Pour le Parc naturel régional du Luberon,

La Présidente,

Madame Dominique SANTONI